

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

### **01 – PROJET KIDS PARK à TREMOUILLE**

La SAS CMHL est venue présenter son projet de « Kids Park » au lieudit Trémouille sur des parcelles appartenant à Mr Lamaze.

Après cet échange, Mr le Maire demande au conseil de se positionner sur ce projet.

Marion Chaput étant sorti de la salle, après en avoir délibéré, le conseil municipal EMET un avis favorable au projet à la majorité sous réserve que les buggys restent à propulsion électrique.

### **02 – Représentants au conseil d'école**

Vu la démission du poste de représentant au conseil d'école de Mme Sonia Sautet Cournil, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à la désignation de deux représentants au conseil d'école.

Le conseil municipal, après délibération désigne Michel LAJUGIE et Anne ALFANO.

### **03 – CHAPELLE DU CHEYLARD – Avenant Lot 2 Charpente**

Vu la délibération n°01 du 05/11/2015 attribuant le marché de Restauration de la Chapelle du Cheylard aux différentes entreprises et notamment au groupement Chapoulie LDCB pour le lot n°2 – Charpente Couverture,

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de prendre un avenant pour des travaux supplémentaires non prévus (herminage) sur la poutre principale du auvent. L'entreprise a estimé ces travaux à 1850€ HT et ce montant a été validé par le cabinet Dodeman.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité VALIDE l'avenant en plus-value au groupement Chapoulie LDCB et AUTORISE le Maire à le signer.

### **04 – CHAPELLE DU CHEYLARD – Résiliation marché Lot Vitraux**

Vu la délibération n°01 du 05/11/2015 attribuant le marché de Restauration de la Chapelle du Cheylard aux différentes entreprises et notamment à l'entreprise « Atelier du Vitrail du Périgord » pour le lot n°5 – Vitraux,

Le Maire explique au conseil que l'entreprise ne donne plus de nouvelles ni au Cabinet Dodeman ni à la Mairie. Après recherche, la société est placée en liquidation judiciaire.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la résiliation du marché avec l'entreprise « atelier du Vitrail du Périgord » au vu de sa situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité VALIDE la résiliation du marché avec l'Atelier du Vitrail du Périgord et AUTORISE le Maire à engager les démarches pour l'attribution d'un nouveau marché pour le lot n° 5 Vitraux.

### **05 – Budget Annexe Locaux Commerciaux – Décision Modificative**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre les décisions modificatives suivantes concernant le budget annexe Locaux commerciaux, au vu des travaux réalisés dans le local Boulangerie :

Inv D – 2135 – Installations générales + 7393€

Inv R – 1641 – Emprunt + 7393€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation.

## **06 – Budget Principal – Décision modificative**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre les décisions modificatives suivantes concernant le budget principal :

Inv D – 21318 / 523 – Chapelle St Marc + 1010€

Inv D – 022 Dépenses imprévues - 1010€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation.

## **07 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Rapport qualité du service 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

## **08 – PREAU ECOLE MATERNELLE – Permis de construire**

Mr le Maire expose au conseil la demande qu'il a reçu au conseil d'école pour la construction d'un préau à l'école maternelle.

En effet, lors de périodes pluvieuses, les enfants n'ont rien pour s'abriter et un préau devant la salle de motricité permettrait de casser les rayons du soleil vers la pièce ce qui la maintiendrait plus fraîche à la période estivale.

Le Cabinet Laumond a présenté une ébauche et un coût estimatif du projet à 24 420.90€ HT.

Après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité le projet présenté et AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire.

## **09 – SALLE TAP – Avant-Projet et Permis de construire**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet réalisé par le Cabinet Laumond et demande au conseil de se prononcer pour un montant prévisionnel de 134 522.02€ HT.

Après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité l'Avant-Projet et AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire.

## **10 – Projet Guichet à Billets (GAB) – Avant-Projet, Permis de démolir et Déclaration préalable**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet réalisé par Habitat Dessin et demande au conseil de se prononcer.

Après avoir pris connaissance du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal VALIDE à l'unanimité l'Avant-Projet et AUTORISE le Maire à déposer le permis de démolir et la déclaration préalable.

## **11 – SDE 24 – Demande de programmation travaux – Prises de courant**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de demander des prises de courant raccordées à l'éclairage public pour l'installation des illuminations de Noël sur les points suivants : 0004, 0006, 0007, 0010, 0009, 0014, 0015, 0039, 0027, 0022. La commune de Saint Geniès est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du SDE des équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques sur ce dossier, DECIDE de confier le projet au SDE24 et MANDATE Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

## QUESTIONS DIVERSES

- Suite de la délibération pour l'achat de la parcelle ZZ 2, Mme Veyret a refusé l'échange de parcelles proposé donc le conseil Annule la délibération prise en conseil du 06/10/2016
- Organisation du Marché de Noël : Discussion pour l'organisation d'un spectacle pour les enfants en début d'après-midi à la salle des fêtes avec la venue du Père Noël. Contact à prendre avec des artistes pour le spectacle
- Discussion sur l'avenir du Bureau de poste et projet du Relais Poste Commerçant ou Agence Postale. Se renseigner pour prochain conseil
- Cimetière : pour la Toussaint, des petits panonceaux ont été posés sur les tombes en état d'abandon ou non identifiés afin de pouvoir recevoir des rétrocessions de concessions par la suite. Se pose le problème des restes de sépultures. La commune devra donc prendre des dispositions et notamment créer un ossuaire communal. Pour le prochain conseil : faire un devis de création d'un ossuaire communal et détailler la procédure de rétrocession de concession
- Information sur l'entretien du cimetière et proposition de mettre un panneau explicatif
- Pratiques de désherbage : suite à la charte zéro herbicide, pour prétendre à des aides de l'Agence de l'eau pour l'achat de matériel, la commune doit réaliser un diagnostic des pratiques. Le conseil est d'accord sur le principe et demande au Maire de faire chiffrer ce diagnostic.
- Le Maire informe le conseil que l'épareuse est hors service. Plusieurs solutions sont envisageables. Discussion après chiffrage au prochain conseil
- Le matériel de la salle des fêtes n'est pas adapté à la grandeur de la salle. Prévoir un balai et serpillère plus large.
- Le service des Bâtiments de France a fait une proposition de révision de la carte du secteur « Monuments Historiques ». Des modifications ont été apportées à la marge par le conseil et vont être soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Le rapport de visite du jury « Villes et Villages Fleuris » est arrivé en Mairie et le jury a décerné à la commune de Saint Geniès la 2<sup>o</sup> place dans la catégorie des villages de 1000 à 5000 habitants
- Bulletin communal 2017 : Réunion de la commission le Mardi 15/11/16 à 19h

Prochain conseil : le Jeudi 15 Décembre 2016